

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2026

Objet : Concessions de logement par nécessité absolue de service

Annexe : Attributions et abrogations de concessions de logements

*Vu les articles L. 822-1 et suivants du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 et suivants du code de l'éducation ;
Vu les articles R. 2124-64 à R. 2124-76, R. 2222-18 à R. 2222-19, R. 4121-3 à R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret n° 2012- 752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 fixant les listes de fonctions au Centre national des œuvres universitaires et scolaires et dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024.*

Exposé des motifs :

Madame Khedidja SLIMANI, chargée d'accueil et de secrétariat au pôle hébergement de Dijon est relogée à la résidence universitaire Saint Bernard en raison des travaux de rénovation de la résidence universitaire Beaune qui inclut la démolition des logements de fonction de la résidence universitaire Beaune.

Monsieur Guillaume GOTTERAND, chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers au pôle hébergement de Dijon est relogé à la résidence universitaire Sens en raison des travaux de rénovation de son logement de fonction.

Monsieur Mohamed SOUFAIH, chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers au pôle hébergement de Dijon est logé par nécessité absolue de service au bâtiment De Brosse.

Article unique :

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur :

- l'abrogation de la concession de logement par nécessité absolue de service à Madame Khedidja SLIMANI, chargée d'accueil et de secrétariat au pôle hébergement de Dijon, résidence universitaire Beaune, 37 rue Recteur Marcel Bouchard à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 03/05/2026, du fait des travaux de démolition des logements de fonction.
- l'abrogation de la concession de logement par nécessité absolue de service à Monsieur Guillaume GOTTERAND, chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers au pôle

hébergement de Dijon, pavillon Auxerre, 94 Boulevard Mansart à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 17/05/2026, du fait des travaux dans les logements de fonction.

- l'attribution de la concession de logement par nécessité absolue de service à Madame Khedijda SLIMANI, chargé d'accueil et de secrétariat au pôle hébergement de Dijon, résidence universitaire Saint Bernard, 18 Avenue Alain Savary à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 04/05/2026.

- l'attribution de la concession de logement par nécessité absolue de service à Monsieur Guillaume GOTTERAND, chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers au pôle hébergement de Dijon, résidence universitaire Sens, 94 Boulevard Mansart à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 18/05/2026.

- l'attribution de la concession de logement par nécessité absolue de service à Monsieur Mohamed SOUFAIH, chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers au pôle hébergement de Dijon, résidence universitaire De Brosses, 20 Avenue Alain Savary à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 25/05/2026.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous BFC approuve les concessions de logement par nécessité absolue de service présentés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon

Le 9 juillet 2026

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique
Bourgogne Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

CONCESSIONS DE LOGEMENT

ATTRIBUTION CONCESSION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Mohamed SOUFAIH	Chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers Pôle hébergement de Dijon	Bâtiment De Brosse 20 Avenue Alain Savary 21000 DIJON	F4	25/05/2026
Guillaume GOTTERAND	Chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers Pôle hébergement de Dijon	Bâtiment Sens 94 boulevard Mansart 21000 DIJON	F4	18/05/2026
Khedidja SLIMANI	Chargé d'accueil et de secrétariat Pôle hébergement de Dijon	Bâtiment Saint Bernard 18 Avenue Alain Savary 21000 DIJON	F4	04/05/2026

ABROGATION CONCESSION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Guillaume GOTTERAND	Chargé de maintenance, d'exploitation des bâtiments et de travaux immobiliers Pôle hébergement de Dijon	Pavillon Auxerre 94 Boulevard Mansart 21000 DIJON	F4	17/05/2026
Khedidja SLIMANI	Chargé d'accueil et de secrétariat Pôle hébergement de Dijon	Bâtiment Beaune 37 rue Recteur Marcel Bouchard 21000 DIJON	F4	03/05/2026